



Syndicat Indépendant UNSA IBM

Le PSP⁽¹⁾ : « Perte de Salaire Planifiée »

(1) PSP Profit Sharing Plan

Personnel sous plan de commission (quota letter), et particulièrement sous PSP :



- Vous n'avez pas touché de commissions au 1Q ?
- Vous êtes en dessous de votre RTR à objectif atteint ?

Ne signez pas votre Quota Letter au 1^{er} Juillet. !

Attendez donc de savoir si vous toucherez quelque chose sur 1H !

Sans commission, mieux vaut être à la RTR !

Si vous avez des questions contactez nous.

la TGA⁽²⁾ au TGI⁽³⁾

(2) TGA Taux Garanti Annuel (3) TGI Tribunal de Grande Instance

Le 30 avril, L'UNSA IBM a assigné la Compagnie en justice sur 2 points :

- Non respect de la convention collective concernant le paiement des minima salariaux garantis (Taux Garanti Annuel)
- les modalités du plan de commission dit PSP (Profit Sharing Plan) car elles ne sont pas fondées sur des éléments objectifs ce que nous jugeons illégal



La première Audience au T.G.I. de Nanterre aura lieu le 30 Juin.

Rappel : La convention collective exclut du calcul du minimum garanti les primes de résultat.

Ainsi contrairement aux pratiques de la Compagnie, les primes variables annuelles (PVA) et les commissions payées aux personnes sur quota letter ne doivent pas réduire les sommes dues au titre du minimum conventionnel garanti.

La Cour de Cassation a jugé qu'une clause du contrat de travail peut contenir une variation de la rémunération du salarié, dès lors qu'elle est fondée sur des éléments objectifs, indépendants de la volonté de l'employeur..

Ceci est loin d'être le cas pour le plan PSP.

L'UNSA-IBM a entamé cette procédure au nom de l'ensemble du personnel. Elle prend en charge directement les frais d'avocat et de procédure.

Si l'UNSA obtient gain de cause, ce gain sera collectif et toutes les personnes concernées seront automatiquement rétablies dans leur droit, sans qu'elles aient besoin d'agir individuellement en justice.

L'UNSA vous tiendra informé de la suite de la procédure

**Contactez
Vos élus
UNSA**

Pierry Poquet, Marie Armel Lombart, Laurent Bonamy, Laurent Boulanger, Michel Perciot, Catherine Frelat, Jacques Bayle, Jean-Pierre Bol, Gérard Vergniaud, Corinne Fischer, Christophe Chabenat, Gilles Rigitano, Jacques Deroussen, Yves Fernandez, Alfredo Garcia, Isabelle Daveau, Philippe Lebreton, Henri Menoret,

<http://www.unsaibm.org>

